



Bilan des émissions de Gaz à effet de serre  
- des préfetures et des sous-préfetures  
du Var

Année 2016

Ministère de l'Intérieur

## Sommaire

Sommaire.....	2
Cadre général.....	4
1/ Description de la personne morale concernée.....	5
2/ Description des périmètres organisationnels retenus.....	5
2.1/ Les postes d'émissions retenus.....	5
2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES.....	5
2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie.....	5
2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES.....	5
2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES.....	6
3/ Année de reporting.....	6
3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste.....	7
3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO <sup>2</sup> , si la personne morale a choisi de les évaluer (scope 3).....	8
3.3/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes.....	8
4/ Diffusion du BEGES.....	8
5/ Synthèse des actions envisagées.....	8

## Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

# 1/ Description de la personne morale concernée

## Raison sociale :

Région Provence-Alpes-Côte d'azur, département du Var, Ministère de l'Intérieur.

## Adresses :

- **Préfecture du Var**  
Boulevard du 112e Régiment d'infanterie  
CS 31209  
83 070 TOULON CEDEX
- **Sous-préfecture de Draguignan**  
Boulevard Georges Clémenceau  
BP 275  
83 300 DRAGUIGNAN
- **Sous-préfecture de Brignoles**  
Place du Palais de Justice  
83 170 BRIGNOLES

## Description sommaire de l'activité :

L'activité des services de la préfecture du Var et de ses sous-préfectures est essentiellement administrative (traitement de dossiers, accueil d'usagers, etc.). Toutefois, une activité plus opérationnelle peut amener le personnel des services à se déplacer hors des enceintes.

De manière transversale, les services techniques et informatiques sont en charge des missions d'entretien et de maintenance des locaux et des systèmes.

## Missions générales de la préfecture du Var :

- mise en œuvre des politiques publiques ;
- gestion de la sécurité des personnes et des biens ;
- contrôle administratif de légalité et budgétaire des actes des collectivités territoriales ;
- service public et délivrance de titres aux usagers.

## 2/ Description des périmètres organisationnels retenus

### 2.1/ Les postes d'émissions retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Émissions directes de GES	1	Émissions directes des sources fixes de combustion
	2	Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	4	Émissions directes fugitives
	<b>Sous total</b>	
Émissions indirectes associées à l'énergie	6	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	<b>Sous total</b>	
Autres émissions indirectes de GES	8	Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7
	23	Autres émissions indirectes
	<b>Sous total</b>	

### 2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

- Émissions directes des procédés hors énergie (poste n°3)
- Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) (poste n°5)
- Les contraintes calendaires n'ont pas permis d'intégrer les postes du SCOPE 3 dans le BEGES 2016 à l'exception :
  - du poste 8 qui est calculé automatiquement par le logiciel Bilan Carbone® à partir des émissions du SCOPE 1 et 2 (cf. §3.2) ;
  - du poste 23 qui concerne le chauffage de la sous-préfecture de Draguignan (cf. §2.3.2).

### 2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

#### 2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

La présente étude prend en compte les Gaz à effet de serre (GES) produits par les sites géographiques suivants :

NOM DU SITE	SUB (m <sup>2</sup> )	EFFECTIFS (nombre)
Préfecture de Toulon	12 244	257
Sous-Préfecture de Draguignan	3 712	39
Sous-Préfecture de Brignoles	712	17
<b>TOTAL</b>	<b>16 668</b>	<b>313</b>

#### 2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

##### ► Groupe de travail et mode d'organisation :

Le bilan carbone de la préfecture du Var est produit par le Bureau du Budget, des Affaires Immobilières et de la Commande Publique de la Direction de la Performance et des Moyens.

Le binôme suivant a été identifié pour réaliser le bilan :

FONCTION	NOM ET PRÉNOM
Adjoint au chef du Bureau Budget, des Affaires Immobilières et de la Commande Publique (BBAICP)	Didier COUVE
Fonctionnaire-stagiaire	Fabien PIETROSEMOLI

La production du bilan s'est déroulée en plusieurs étapes :

- la définition des périmètres du BEGES (organisationnel et opérationnel),
- la collecte des données sources auprès des services et des sociétés concernées,
- le renseignement de la matrice et l'analyse des résultats,
- l'élaboration des pistes d'amélioration et du plan d'actions.

Des points de situation de l'avancement du bilan ont été planifiés régulièrement.

► **Outil utilisé :**

Logiciel Bilan Carbone®, dont l'Association Bilan Carbone (ABC) est propriétaire.

► **Caractéristiques des données récoltées :**

- **Les émissions directes de sources mobiles à moteur thermique :**  
Elles concernent les déplacements professionnels c'est-à-dire l'utilisation des véhicules de fonction et de service du parc automobile de la préfecture. L'unité d'œuvre est le Litre de carburant par véhicule et par type (essence, gazole). Les données sont recueillies à partir des factures du fournisseur TOTAL.
- **Les émissions directes fugitives :**  
Les émissions fugitives de GES hors énergie (fuites frigorigènes climatisation) sont calculées à partir des puissances frigorifiques des équipements en place. Elles sont communiquées par le fournisseur PROSERV.
- **Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité :**  
Les consommations énergétiques en kWh sont collectées à partir des factures du fournisseur EDF.
- **Les émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7 :**  
Elles regroupent les pertes en ligne de l'électricité (transport du fournisseur EDF) ainsi que les émissions en amont à la combustion de carburant (émises par le producteur TOTAL).
- **Les émissions indirectes non couvertes par les postes 7 à 23 :**  
Elles sont liées à la consommation de gaz destinée au chauffage de la sous-préfecture de Draguignan. Les bâtiments sont mis à disposition par le Conseil Départemental du Var. Bien qu'il s'agisse du SCOPE 3, le chauffage au gaz de la sous-préfecture de Draguignan a été intégré au BEGES. Dans un souci de cohérence, il a été décidé de mesurer les GES émis pour le chauffage des trois structures.  
La consommation annuelle de gaz n'a pu être obtenue. Par conséquent, les émissions de t CO<sub>2</sub><sup>e</sup> ont été calculées à partir de l'estimation du nombre de kWh par m<sup>2</sup> chauffé (estimation calculée grâce à l'onglet « utilitaires » du Logiciel Bilan Carbone®).

### 3/ Année de reporting

Année de reporting : 2016

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2015

Année du prochain bilan : 2018

#### 3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

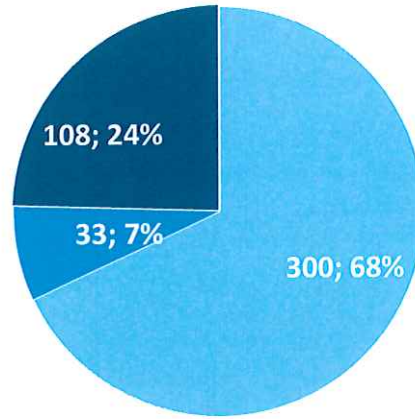
Pour le périmètre retenu, la préfecture du Toulon, la sous-préfecture de Draguignan et la sous-préfecture de Brignoles ont émis **441 t CO<sup>2</sup> équivalent en 2015**.

Indicateur de performance global : « émissions totales de GES t CO<sup>2</sup>/effectif total = **1,41 t CO<sup>2</sup>/agent** »

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Émissions de GES Année 2015					Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0	0	0	0	0	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	40	0	0	0	42	1	43
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	50	50	15	65
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>92</b>	<b>16</b>	<b>108</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	32	1	33
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
		<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>33</b>
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	9	0	0	0	11	0	11
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0
	23	Autres émissions indirectes	223	14	2	0	239	50	289
		<b>Sous total</b>	<b>232</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>50</b>	<b>300</b>
<b>TOTAL</b>							<b>60 714</b>	<b>2 578</b>	<b>440,62</b>

## Bilan GES : Emissions de GES par scope, en tCO2e et %

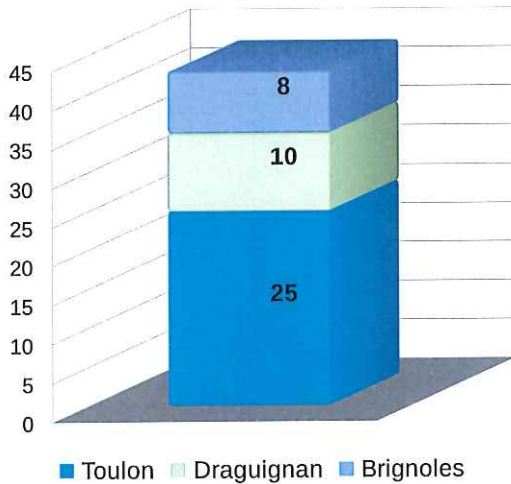
- Émissions directe de GES
- Émissions indirectes associées à l'énergie
- Autres émissions indirectes de GES



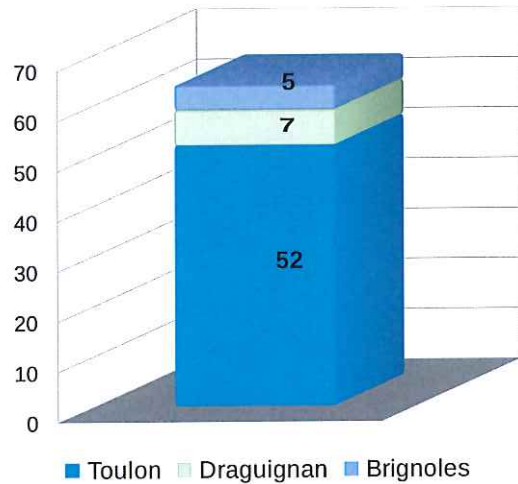
### SCOPE 1

#### Émissions directes produites par les sources fixes ou mobiles en t CO2e

Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique



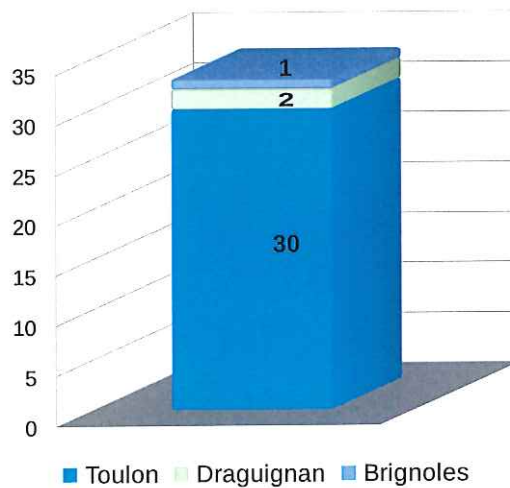
Emissions directes fugitives



### SCOPE 2

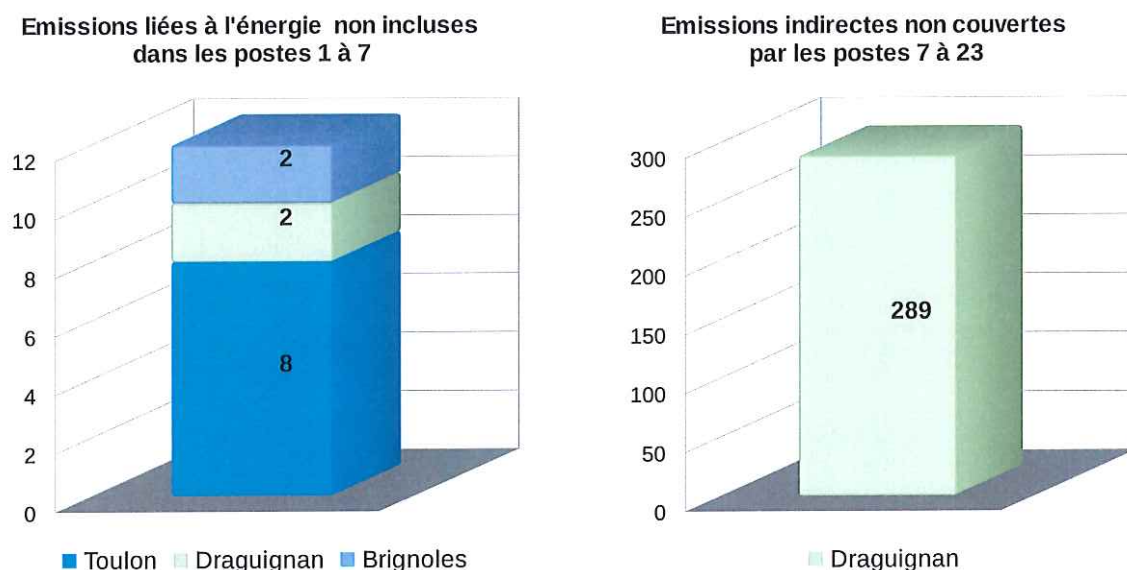
#### Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité de chaleur ou de vapeur en t CO2e

Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité





### 3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO<sup>2</sup>(scope 3)



### 3.3/ Éléments d'appréciation sur les incertitudes

L'émission de GES issue du chauffage de la sous-préfecture de Draguignan a été mesurée à partir du nombre de kWh par m<sup>2</sup> chauffé.

Ce mode de calcul implique un taux fixe de 30 % d'incertitude prédéfini par le logiciel Bilan Carbone®.

Les autres données étant issues d'une mesure directe (facture, caractéristiques techniques), aucun autre taux d'incertitude n'a été appliqué.

## 4/ Diffusion du BEGES

Le BEGES est diffusé sur le site de la préfecture du Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Responsable du suivi : Vincent BARASTIER

Fonction : Chef du Bureau de la Communication Interministérielle

Contact : [vincent.barastier@var.gouv.fr](mailto:vincent.barastier@var.gouv.fr)

## 5/ Synthèse des actions envisagées

**Objectif global** : Réduire les émissions de GES de la préfecture du Var de 2 % par an sur 3 ans.

### Indicateurs de performance global :

- T CO2 e émis
- Taux d'évolution annuel
- T CO2 e / agent

### Stratégie de réduction des GES :

Sur la période triennale du BEGES, l'effort sera porté sur les GES des SCOPE 1 et 2 afin d'atteindre l'objectif des 2 % de réduction.

Des actions faciles à mettre en œuvre relevant du SCOPE 3 seront également planifiées.

La finalité est d'inscrire pleinement la préfecture dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2016.

Les grands axes de la loi intègre notamment la rénovation des bâtiments, le développement des transports propres, la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire.

### Axes stratégiques de réduction :

- Les déplacements professionnels
- La consommation électrique globale
- Les achats de consommables et mobiliers
- La gestion des déchets

### Méthodologie retenue :

En premier lieu, une consultation large a été effectuée de manière à définir un premier listing d'actions possibles. Plusieurs séances de brainstorming ont été organisées.

En second lieu, la sélection des actions réellement mises en œuvre a été effectuée à partir de critères liés aux caractéristiques de la préfecture du VAR :

- soutenabilité budgétaire ;
- ressources humaines disponibles pour réaliser les actions ;
- modes de fonctionnement humain ;
- caractéristiques matérielles.

Les actions ont été priorisées en fonction du poids des postes d'émissions de GES et des critères précités.

Tableau synthétique des actions

**SCOPE 1 : émissions directes de GES**

POSTE	AXE STRATÉGIQUE	INTITULÉ ACTION	DESCRIPTION	RESPONSABLE DE L'ACTION	ÉCHÉANCE
1 sources de combustion	Déplacements	Planification du renouvellement du parc automobile	Remplacer graduellement les anciens véhicules par des véhicules dont l'empreinte carbone est plus faible. Acquérir un véhicule tout électrique pour les trajets courts (<150 km).	DPM/BBAICP GARAGE	Acquisition d'un véhicule électrique courant 2017

**SCOPE 2 : émissions indirectes associées à l'énergie**

POSTE	AXE STRATÉGIQUE	INTITULÉ ACTION	DESCRIPTION	RESPONSABLE DE L'ACTION	ÉCHÉANCE
6 : électricité	Consommation électrique	Équipement des vitres fortement exposées au soleil avec des filtres solaires ou installation de stores extérieurs	Réduire la chaleur dans les bureaux en été grâce à la pose de filtres solaires sur les vitres. L'objectif est de limiter l'utilisation excessive de climatisation.	DPM/BBAICP	2019
		Modernisation du système d'éclairage	Étudier la possibilité de recourir à une société de « relampage » pour renouveler le parc d'éclairage de la préfecture. Utiliser des ampoules basse consommation LED. Installer des détecteurs de présence qui allument et éteignent automatiquement les éclairages en fonction de la luminosité et de la présence d'occupants (couloirs, salles archives, salles de pause, etc.)	DPM/BBAICP	2019
		Programmation automatique des climatiseurs	Réadapter la programmation automatique des climatiseurs : extinction automatique le soir et allumage manuel le matin.	DPM/BBAICP	2017

### SCOPE 3 : autres émissions indirectes de GES

POSTE	AXE STRATÉGIQUE	INTITULÉ ACTION	DESCRIPTION	RESPONSABLE DE L'ACTION	ÉCHÉANCE
9 achats de produits ou services	Achats de consommables et mobilier	Achat de papier recyclé pour les imprimantes	Utiliser le plus souvent possible du papier recyclé pour l'impression de brouillon ou de documents de travail. Le papier standard sera réservé aux impressions des documents officiels.	DPM/BBAICP	2017
11 déchets	Renouvellement des équipements mobiliers	Renouvellement des équipements mobiliers	Lors du renouvellement des équipements mobiliers, prioriser l'achat de ceux à haute performance énergétique (basse consommation d'énergie).	DPM/BBAICP	2018
13 et 22 Déplacements professionnels	Gestion des déchets	Tri des déchets recyclables	Disposer des points de recyclage pour les gobelets jetables à des postes clés. Faire appel à des éco-organismes agréés pour collecter les déchets recyclables (ampoules usagées, cartouches et toners d'imprimantes, etc.).	DPM/BBAICP	2017
	Déplacements	Recours aux visioconférences	Continuer à développer les dispositifs de visioconférence.	SIDSIC	2018